



Préavis 05/2025

Relatif à une demande de crédit de CHF 127'730.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie sur les parcelles Nos 424, 3 et 417

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Un projet de construction de deux villas est prévu sur la parcelle n°424. Ce projet entre en conflit avec une conduite principale communale en Fonte Ø 150 mm qui traverse ladite parcelle. La Municipalité a donc décidé de la remplacer entre les vannes situées devant le bâtiment de l'administration communale au point A et le point C (voir plans annexés) afin de mettre à profit la fouille prévue pour l'assainissement des villas. Son remplacement est nécessaire en raison de son âge (1954), ainsi que de sa vétusté. Dans le cadre de ces travaux, le Service des eaux a prévu de déplacer la BH en limite de la place de parc en pavés de béton devant l'administration communale et de remplacer les 5 vannes privées des habitations mitoyennes. L'implantation de deux vannes privées pour le raccordement des nouvelles villas sera déterminé selon les points d'introduction prévus par l'architecte.

2. Descriptif du projet

La nouvelle conduite d'eau potable sera posée en PE 100 - PN 16, Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184.0 mm, conformément au PDDE (Plan Directeur pour la distribution d'eau potable), soudée bout à bout et entièrement enrobée de sable. Les prises privées seront déplacées et raccordées sur les conduites existantes. Son tracé débute au point A par un raccordement sur la conduite existante et se poursuit dans la place de parc en pavés de béton. De là elle entre dans la parcelle n°424 et contourne les villas au sud, entre la limite de propriété et le mur de soutènement des aménagements extérieurs. Dans les parcelles n°3 et n°417, entre les points B et C la conduite empruntera le même tracé dans une fouille commune avec les évacuations des eaux claires et des eaux usées. Au point C, elle se raccordera sur la conduite existante.

Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA et la Société Holdigaz SA seront contactées pour un éventuel intérêt à la participation de ces travaux dans le cadre d'extension ou de réfection de leur réseau. En cas de présence dans les fouilles, elles participeront au prorata au financement des travaux.

3. Détail et coûts des travaux projetés

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux présenté ci-dessous se monte à CHF 127'726.00 TTC.

Récapitulation

Travaux de génie civil :	CHF	42'645.00
Travaux d'appareillage :	CHF	51'310.00
Indemnité pertes de cultures	<u>CHF</u>	<u>1'000.00</u>
Montant des travaux HT	CHF	94'955.00
Frais techniques et administratifs	CHF	9'500.00
Prestations géométriques	CHF	3'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF</u>	<u>10'700.00</u>
Total hors taxes	CHF	118'155.00
TVA 8.1 %	<u>CHF</u>	<u>9'571.00</u>
Total devis estimatif TTC	<u>CHF</u>	<u>127'726.00</u>

En ce qui concerne le remplacement de conduite, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant de travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. A ce jour, nous ne connaissons pas le montant que l'ECA pourrait nous allouer.

4. Amortissement

En vertu du règlement sur la comptabilité des communes, cet investissement sera amorti sur une période de 60 ans étant considéré, dans le plan des amortissements MCH2 entré en vigueur le 01.01.2024, comme des « conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrante ». La charge sera portée au chapitre de l'eau.

5. Financement

La Municipalité propose de financer ces travaux par emprunt financier. Elle mettra tout en œuvre afin de démarcher les organismes financiers et trouver ainsi un financement au meilleur taux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Ropraz

- vu le préavis municipal no 05/2025 du 05.05.2025,
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'autoriser les travaux pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie sur les parcelles Nos 424, 3 et 417
- de lui octroyer un crédit de chf 127'730.00 à cet effet
- de financer ce montant par le recours à l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025.

Le Syndic


Daniel Henry



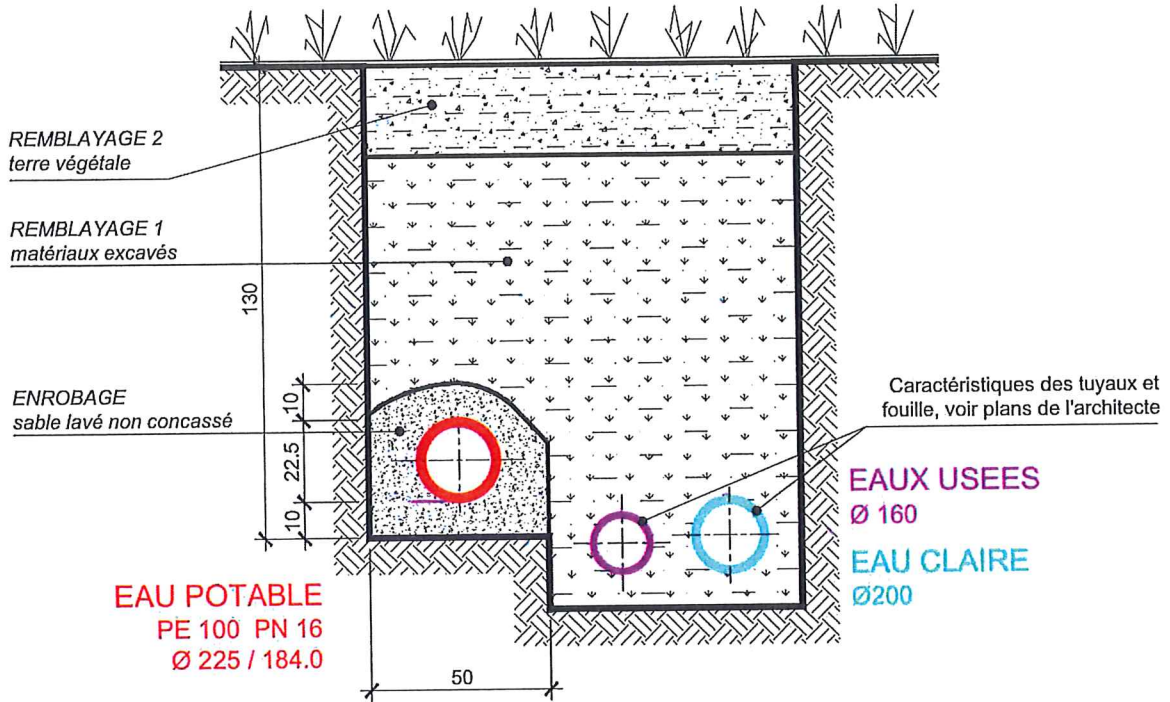
La secrétaire


Martine Godat

Annexes ment.

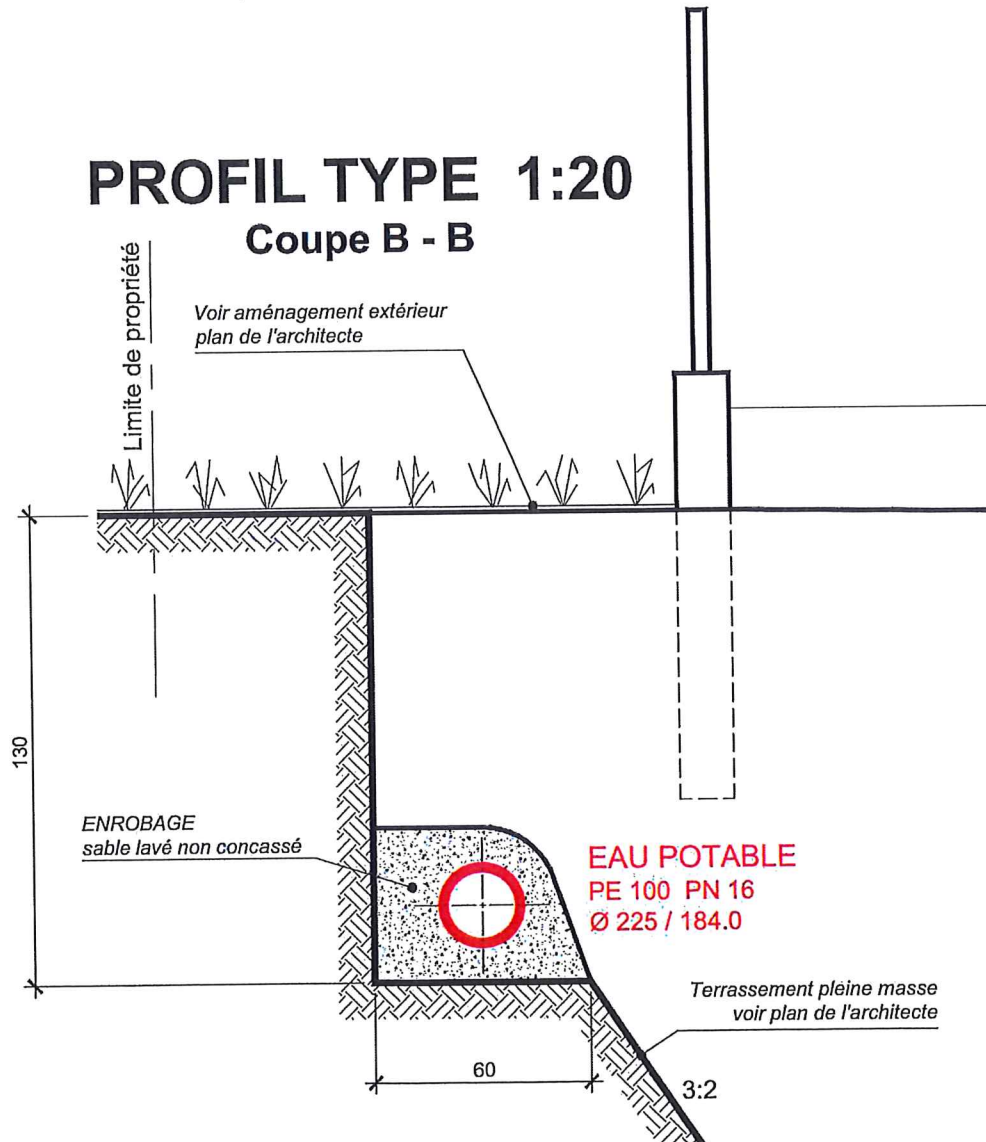
PROFIL TYPE 1:20

Coupe C - C



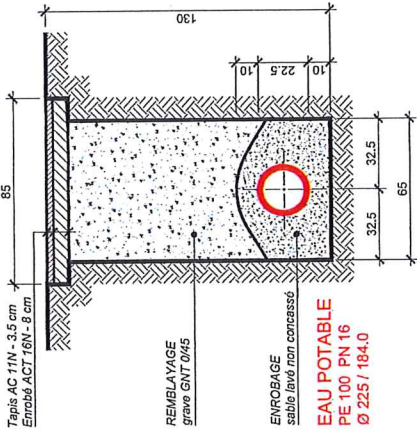
PROFIL TYPE 1:20

Coupe B - B



PROFIL TYPE 1:20

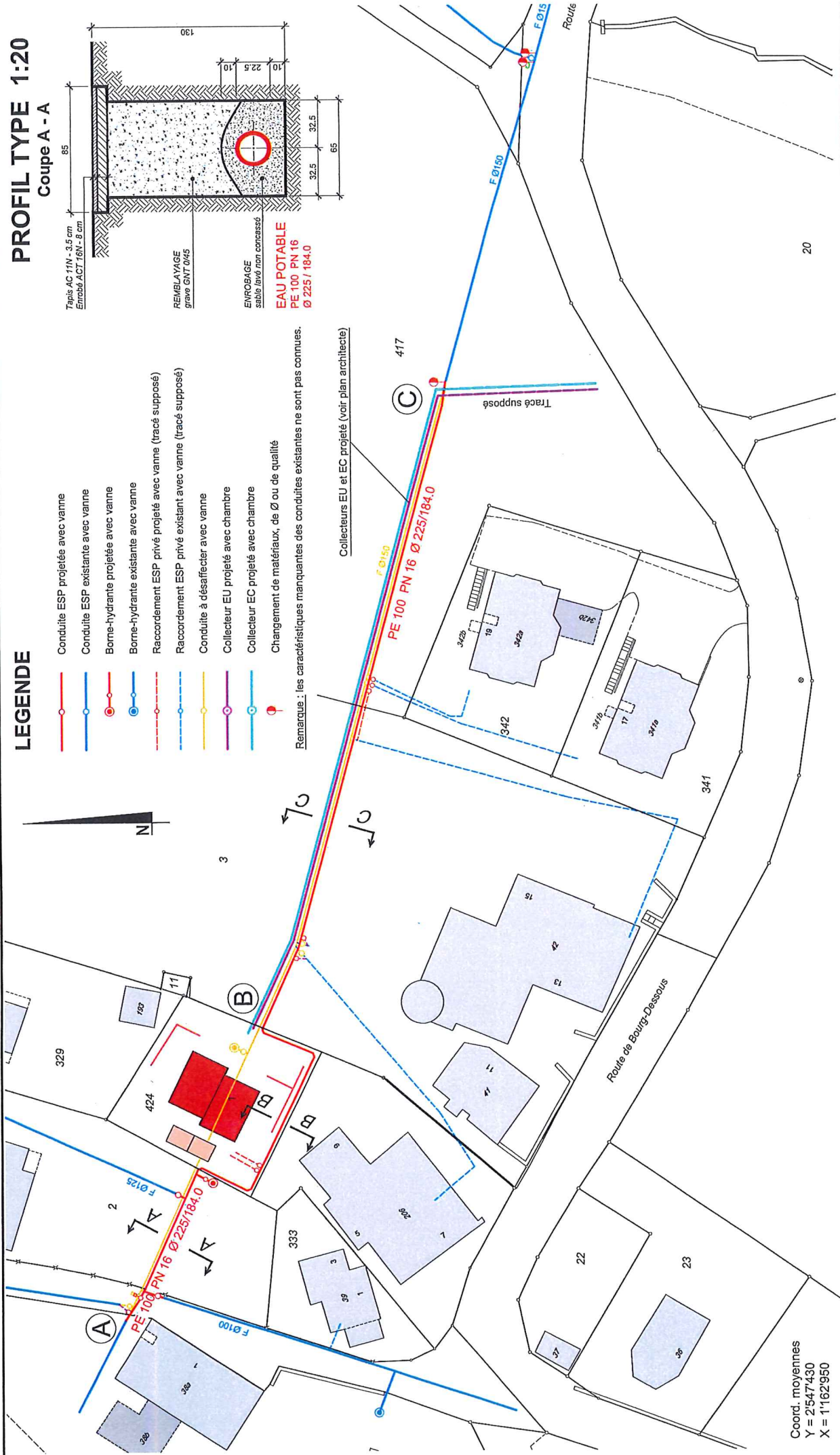
Coupe A - A



LEGENDE

- Conduite ESP projetée avec vanne
- Conduite ESP existante avec vanne
- Borne-hydrante projetée avec vanne
- Borne-hydrante existante avec vanne
- Raccordement ESP privé existant avec vanne (tracé supposé)
- Raccordement ESP privé existant avec vanne (tracé supposé)
- Conduite à désaffecter avec vanne
- Collecteur EU projeté avec chambre
- Collecteur EC projeté avec chambre
- Changement de matériaux, de Ø ou de qualité

Remarque : les caractéristiques manquantes des conduites existantes ne sont pas connues.



Coord. moyennes
 Y = 2547430
 X = 1162950